

ACTEEAction des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**Cerema**
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Piscines publiques : ACTEE, l'ADEME et le Cerema unissent leurs forces pour réduire les consommations d'énergie et d'eau

Communiqué de Presse — Paris, 20 novembre 2025 — **ACTEE, l'ADEME et le Cerema lancent une démarche commune pour accompagner les élus et exploitants dans la réduction durable des consommations des équipements aquatiques. Un guide technique national verra le jour fin 2026 pour orienter les décisions locales.**

Face à la hausse du coût de l'énergie et aux tensions sur la ressource en eau, les piscines publiques représentent un défi stratégique pour les collectivités. Les trois partenaires unissent leurs expertises — financement et accompagnement des collectivités (ACTEE), ingénierie technique (Cerema) et transition énergétique et climatique (ADEME) — pour construire ensemble un cadre de référence inédit.

Cette collaboration vise à outiller les décideurs publics confrontés à la rénovation ou à la gestion de ces infrastructures spécifiques, dont le confort et la sécurité imposent des exigences fortes. Le groupe de travail national créé en 2025 aboutira à la publication d'un guide technique complet, conçu à partir des retours d'expérience du terrain.

Des équipements essentiels, mais énergivores : un enjeu de taille pour les collectivités

Les piscines représentent un enjeu énergétique et financier majeur : en moyenne 3 000 kWh par m² de plan d'eau, soit un budget de fonctionnement pouvant atteindre 2,5 millions d'euros par an, selon la taille de l'équipement. Une piscine peut concentrer jusqu'à 10 % de la consommation énergétique totale d'une commune.

Près de 70 % des piscines publiques ont été construites avant 1995, à une époque où la performance énergétique n'était pas une priorité. Grandes surfaces vitrées, absence de régulation automatique, fonctionnement continu des systèmes de chauffage et de déshumidification : ces caractéristiques expliquent des consommations 5 à 10 fois supérieures à celles d'un bâtiment tertiaire classique.

« Les piscines sont des équipements symboliques pour les collectivités : elles participent à la vitalité des territoires et au bien-être des habitants. Mais leur poids énergétique impose d'agir collectivement pour concilier qualité de service et sobriété. Ce guide offrira aux élus des repères concrets pour prioriser leurs investissements et mieux piloter la performance de leur patrimoine. » souligne Guillaume Perrin, directeur d'ACTEE

SASU FNCCR

Capital social de 150 000,00€

Siret : 978 657 120 00017 - Code APE : 712B

Adresse du siège social : 20 boulevard de Latour-Maubourg, 75007 Paris

Adresse des locaux : 19 rue Cognac Jay, 75007 Paris • Standard : 01 83 755 355

L'eau et l'énergie, deux leviers stratégiques à actionner conjointement

Les piscines publiques consomment entre 150 et 300 litres d'eau par baigneur et par jour, bien au-delà des seuils réglementaires. Réduire la consommation d'eau revient aussi à réduire les besoins de chauffage, chaque mètre cube d'eau économisé se traduisant par des économies d'énergie.

Ce double enjeu s'inscrit dans un cadre réglementaire de plus en plus structurant : dispositif Éco Énergie Tertiaire, décret BACS, loi ELAN, stratégie nationale bas carbone (SNBC) et Code de la santé publique fixent des obligations, mais aussi des leviers d'action pour accélérer la transition énergétique et écologique de ces équipements.

« La performance d'une piscine repose sur un équilibre fin entre confort des usagers, qualité de l'air, qualité de l'eau, maîtrise de l'humidité et efficacité énergétique. Grâce à la mise en commun des retours d'expérience et des données techniques, le guide permettra d'identifier les solutions les plus adaptées à chaque configuration, du petit bassin communal au complexe aquatique intercommunal. » précise Pascal Berteaud, directeur général du Cerema

Un guide technique pour outiller les décideurs

Face à ces défis, ACTEE, l'ADEME et le Cerema ont constitué en 2025 un groupe de travail national réunissant collectivités, exploitants et experts techniques. Son objectif : concevoir un guide opérationnel permettant d'identifier, évaluer et hiérarchiser les solutions de sobriété et de rénovation les plus pertinentes, selon les différentes typologies de piscines.

Le guide, attendu pour fin 2026, proposera une approche complète : état des lieux des consommations des piscines, retours d'expérience, panel de solutions par typologie d'équipements, leviers d'investissement et dispositifs d'aide. Les solutions étudiées sont à la fois organisationnelles et techniques, et couvrent notamment la gestion technique des bâtiments (GTB), la récupération de chaleur, le recours aux énergies renouvelables (bois, géothermie, solaire thermique), l'amélioration de l'isolation et la gestion optimisée du traitement de l'air et de l'eau.

« Les énergies renouvelables abaissent de 35 à 70% les consommations de gaz et d'électricité sur les piscines et centres aquatiques, sans compromis sur le confort et la sécurité des usagers. Cela permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais également de renforcer la résilience des collectivités face aux fluctuations des coûts des énergies fossiles. Ce travail collectif sur les piscines publiques est, pour l'ADEME, une des premières actions de la stratégie « essaimage et d'accélération » impulsée par son Président, Sylvain Waserman : repérer, évaluer et déployer à large échelle les solutions mises en œuvre dans les territoires, en y associant les acteurs de la filière ! » conclut Joëlle Colosio, Directrice adjointe des territoires, ADEME.

Les collectivités appelées à partager leurs données

Dans le cadre de l'élaboration du guide technique et afin d'actualiser les références de consommation des équipements aquatiques, ACTEE, l'ADEME et le Cerema lancent un appel à contribution. Les collectivités disposant de données récentes sur les consommations d'eau et d'énergie de leurs piscines sont invitées à les partager. Contact : gtpiscines@cerema.fr

Ces informations permettront d'alimenter une base nationale consolidée et d'établir des moyennes de consommation plus représentatives des réalités de terrain.



A propos d'ACTEE

Le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE), porté par la FNCCR, accompagne les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine et la substitution des énergies fossiles par des systèmes énergétiques plus performants et moins carbonés.

ACTEE favorise le passage à l'acte des collectivités par la mise en place d'une ingénierie adaptée, sans financer les travaux. Les fonds mobilisés par ACTEE sont affectés à trois missions principales :

- Financer des postes d'économies de flux. Au sein des collectivités, ils conseillent et planifient les rénovations, du montage des dossiers de subvention au suivi des travaux.
- Financer des audits selon une logique de mutualisation : achats de logiciels, marchés d'audits, de travaux, installation de capteurs, etc.
- Fournir un ensemble d'outils au service des collectivités : simulateur, logiciels, cartographies, guides, formations, documents contractuels types et outils innovants.

Doté de 220 millions d'euros dans le cadre du plan sobriété, ACTEE a pour ambition d'engager des actions de rénovation dans 50 % des communes en France. www.programme-cee-actee.fr

Contact presse : Tristan Saramon | tristan@decarb.one | 06 66 66 29

A propos de l'Ademe

À l'ADEME — l'Agence de la transition écologique —, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines — énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... — nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'énergie et du ministère en charge de la recherche. www.ademe.fr

Contact presse : Tél : 01 58 47 81 28 | Mèl : ademepresse@havas.com

A propos du Cerema

Au cœur des missions qui lui sont confiées par les ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, le Cerema accompagne les territoires dans leur adaptation au changement climatique grâce à une expertise et des solutions de référence.

Le Cerema, référent public en aménagement, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques nationales et de projets territoriaux adaptés au climat de demain.

Il dispose d'une approche globale pour conseiller, innover et fédérer dans 6 domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Ses équipes multidisciplinaires sont présentes sur les territoires de l'Hexagone et des Outre-mer avec 27 implantations. www.cerema.fr

Contact presse : Elisa Conreux | elisa.conreux@cerema.fr | 06 98 99 97 59

